

**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 septembre 2023**

<b>Membres :</b>		
- afférents au Conseil :	15	Le treize septembre deux Mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	14	
- présents :	10	
- votants :	10	
<b>Convocation en date du :</b>		<b>Présents :</b> BABEL Anne, BERNE Didier, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne,
09 septembre 2023		<b>Absents excusés :</b> BANCEL Béatrice, BERNONVILLE Yves, DESLOIR Bernard, GAY Arlette
<b>Affichée le :</b>		<b>Secrétaire de séance élu :</b> TISSEUR Fabienne
09 septembre 2023		

<b>N° 2023D412</b>	<b>DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC</b>
--------------------	--

Monsieur le Maire informe que M. PILARCZYK Thibault et Mme RODRIGUES Mélanie, propriétaire du bâti 100 Rue des Montagnes du Matin ont fait part de leur souhait d'acquérir un terrain du domaine public jouxtant leur propriété pour une surface de 145 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la désaffectation du terrain contiguë à la propriété cadastrée B377 pour une surface de 145 m<sup>2</sup>.

**PRONONCE** le déclassement du domaine public en vue de sa cession.

**AUTORISE** la cession du dit terrain au profit de M. PILARCZYK Thibault et Mme RODRIGUES Mélanie, riverains directs, à l'euro symbolique.

**DIT** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Secrétaire de Séance  
Fabienne TISSEUR

ROZIER EN DONZY, le 18/09/2023  
Signé : le Maire, Didier BERNE

